



# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de révision 05-sept.-2023

Numéro de révision 2

## 1. Identification

### Identificateur de produit

Nom du produit InStep Herbicide

### Autres moyens d'identification

Code(s) du produit 33956

Numéro UN ou numéro d'identification UN3082

Synonymes Aucun

Numéro(s) d'enregistrement 33956

### Utilisation recommandée pour le produit chimique et restrictions en matière d'utilisation

Utilisation recommandée Herbicide

Restrictions d'utilisation Suivez les instructions de l'étiquette

### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Identificateur du fournisseur initial

ALBAUGH LLC  
1525 NE 36th St,  
Ankeny, IA 50021 USA

#### Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

En cas de déversement, de fuite, d'incendie, d'exposition ou d'accident d'urgence chimique :

- Appelez CHEMTREC de jour comme de nuit aux États-Unis et au Canada : 1-800-424-9300, en dehors des États-Unis et du Canada : +1 703-741-5970 (appels à frais virés acceptés) } par Pour les urgences médicales uniquement :
- Appelez Albaugh LLC jour et nuit aux États-Unis et au Canada : 1-888-347-6732

## 2. Identification des dangers

### Classification

Cancérogénicité	Catégorie 2
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 1B
Danger par aspiration	Catégorie 1
Liquides inflammables	Catégorie 4

### Éléments d'étiquetage

Danger

Mentions de danger

Susceptible de provoquer le cancer  
 Peut nuire à la fertilité ou au fœtus  
 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
 Peut être nocif en cas d'ingestion ou de contact cutané  
 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme  
 Liquide combustible

**Conseils de prudence - Prévention**

Se procurer les instructions avant l'utilisation  
 Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage  
 Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer  
 Éviter le rejet dans l'environnement

**Conseils de prudence - Réponse**

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

**Peau**

Consulter immédiatement un médecin

**Ingestion**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

NE PAS faire vomir

**Incendie**

Utiliser Suitable extinguishing media pour l'extinction

**Déversement**

Recueillir le produit répandu

**Conseils de prudence - Entreposage**

Garder sous clef

Stocker dans un endroit bien ventilé

**Conseils de prudence - Élimination**

Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée

**Autres renseignements**

Peut être nocif en cas d'ingestion. Peut être nocif par contact cutané. Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme. Très toxiques pour les organismes aquatiques.

### 3. Composition/information sur les ingrédients

**Substance**

Non applicable.

**Mélange**

Nom chimique	No. CAS	% en poids	Numéro d'enregistrement en vertu de la Loi sur le contrôle des renseignements relatifs aux matières dangereuses (no d'enregistrement LCRMD)	Date de dépôt LCRMD et date de la dérogation accordée (s'il y a lieu)

Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic	64742-94-5	<70.00	-	
Carfentrazone-ethyl	128639-02-1	24.00	-	
NMP (N-méthyl-2-pyrrolidone)	872-50-4	<3.00	-	
Calcium alkyl benzene sulphonate /isobutanol	26264-06-2	<3.00	-	

## 4. Premiers soins

### Description des premiers soins

<b>Conseils généraux</b>	EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin. Présenter cette fiche signalétique au médecin traitant. Une consultation médicale immédiate est requise.
<b>Inhalation</b>	Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. En cas de respiration difficile, (un personnel formé devra) administrer de l'oxygène. Get immediate medical attention.
<b>Contact avec les yeux</b>	Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins quinze minutes. Garder les yeux grands ouverts lors du rinçage. Ne pas frotter la partie touchée. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si une irritation persiste ou que l'œil et/ou la peau reste collé : Demander un avis médical/Consulter un médecin.
<b>Contact avec la peau</b>	Laver immédiatement avec du savon beaucoup d'eau tout en retirant tous les vêtements et toutes les chaussures contaminés. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
<b>Ingestion</b>	Appeler immédiatement un médecin. Consulter immédiatement un médecin. NE PAS faire vomir. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
<b>Équipement de protection individuelle pour les intervenants en premiers soins</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. S'assurer que le personnel médical est conscient du (des) produit(s) en cause, qu'il prend des mesures pour se protéger et qu'il empêche la progression de la contamination. Éviter un contact direct avec la peau. Utiliser une barrière pour effectuer du bouche à bouche. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

### Les plus importants symptômes et effets, aigus ou retardés

<b>Symptômes</b>	Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.
------------------	--

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial

<b>Note aux médecins</b>	Traiter en fonction des symptômes. En cas de vomissements spontanés, garder la tête plus basse que les hanches pour empêcher une aspiration.
--------------------------	--

## 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Agents extincteurs appropriés</b>	Produit chimique. Dioxyde de carbone (CO2). Eau pulvérisée. Mousse antialcool. Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque. Endiguer l'eau de lutte contre le feu pour une élimination ultérieure. Pulvérisation d'eau, brouillard ou mousse normale.
<b>Incendie majeur</b>	Déplacer les contenants du lieu de l'incendie s'il est possible de le faire sans risque.
<b>Moyens d'extinction inappropriés</b>	Ne pas disperser un produit renversé avec des jets d'eau à haute pression.
<b>Dangers particuliers associés au produit chimique</b>	Matière combustible. Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs irritants.
<b>Données sur les risques d'explosion</b>	

Sensibilité au choc	Aucun.
Sensibilité à la décharge électrostatique	Oui.

**Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers** Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et une tenue d'intervention complète de lutte contre l'incendie. Utiliser de l'équipement de protection individuelle.

## 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et procédures d'urgence

<b>Précautions personnelles</b>	Éliminer toutes les sources d'inflammation. Évacuer le personnel vers des endroits sécuritaires. S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.
<b>Autres renseignements</b>	Consulter les mesures de protection données aux sections 7 et 8.
<b>Pour les intervenants d'urgence</b>	Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Aérer la zone.

### Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

<b>Méthodes de confinement</b>	Si sans risque, arrêter la fuite. Ne pas toucher ni marcher dans le produit déversé. Endiguer loin à l'avant du déversement liquide pour une élimination ultérieure. Absorber avec de la terre, du sable ou autre produit non combustible et transférer dans des contenants pour une élimination ultérieure.
<b>Méthodes de nettoyage</b>	Ramasser à l'aide de sable, de terre ou autre type d'absorbant non combustible. Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés.

## 7. Manutention et stockage

### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

<b>Conseils sur la manutention sécuritaire</b>	Utiliser de l'équipement de protection individuelle. Ne pas respirer les vapeurs ou la brume. Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Utiliser avec une ventilation locale. Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés.
--	---

### Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

<b>Conditions d'entreposage</b>	Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-à-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Conserver dans des contenants correctement étiquetés. Stocker conformément à la réglementation nationale particulière. Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder sous clef. Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des autres matières.
---------------------------------	--

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Paramètres de contrôle****Limites d'exposition**

Nom chimique	Alberta	Colombie-Britannique	Ontario	Québec
NMP (N-methyl-2-pyrrolidone) 872-50-4			TWA: 400 mg/m <sup>3</sup>	

**Contrôles techniques appropriés**

**Mesures d'ingénierie** Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Douches. Douches oculaires. Systèmes de ventilation.

**Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage** Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

**Protection des mains** Porter des gants appropriés. Caoutchouc butylique.

**Protection de la peau et du corps** Porter un vêtement de protection approprié. Chaussures ou bottes sécurité.

**Protection respiratoire** Aucun équipement de protection n'est requis dans des conditions normales d'utilisation. En cas d'irritation ou de dépassement des limites d'exposition, une ventilation et une évacuation peuvent se révéler nécessaires.

**Considérations générales sur l'hygiène** Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, l'aire de travail et les vêtements. Se laver les mains avant les pauses/arrêts et immédiatement après avoir manipuler le produit. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

**9. Propriétés physiques et chimiques****Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>État physique</b>	Liquide
<b>Aspect</b>	Liquide
<b>Couleur</b>	brun orange
<b>Odeur</b>	Aromatique
<b>Seuil olfactif</b>	Aucune donnée disponible

<b>Propriété</b>	<b>Valeurs</b>	<b>Remarques • Méthode</b>
<b>pH</b>	5.0 - 7.0	@1%
<b>Point de fusion / point de congélation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Point initial d'ébullition et plage d'ébullition</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Point d'éclair</b>	66 °C / 150.8 °F	CF (vase clos)
<b>Taux d'évaporation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Inflammabilité</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Limites d'inflammabilité dans l'air</b>		Aucun connu
<b>Limite supérieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Limite inférieure d'inflammabilité ou d'explosivité</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Pression de vapeur</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité de vapeur relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Densité relative</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Solubilité dans l'eau</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Coefficient de partage</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Température d'auto-inflammation</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu

<b>Température de décomposition</b>		Aucun connu
<b>Viscosité cinématique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu
<b>Viscosité dynamique</b>	Aucune donnée disponible	Aucun connu

**Autres renseignements**

<b>Propriétés explosives</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Propriétés comburantes</b>	Aucun renseignement disponible.	
<b>Point de ramollissement</b>	Aucune donnée disponible	
<b>Masse moléculaire</b>	Aucune donnée disponible	
<b>VOC content</b>	Aucun renseignement disponible	
<b>Masse volumique du liquide</b>	0.98-1.0 g/mL*	
<b>Masse volumique apparente</b>	Aucune donnée disponible	

\*Listed density is an approximate value and does not necessarily represent that of a specific batch

## 10. Stabilité et réactivité

**Réactivité**

Aucun renseignement disponible.

**Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**Risques de réactions dangereuses**

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Conditions à éviter**

Chaleur, flammes et étincelles. Entreposage près des substances réactives.

**Matières incompatibles**

Agents oxydants forts.

**Produits de décomposition dangereux**

Une décomposition thermique peut mener à l'émission de gaz et de vapeurs toxiques/corrosives. Oxydes d'azote (NOx). Oxydes de carbone. Chlorure d'hydrogène. Fluorure d'hydrogène.

## 11. Données toxicologiques

**Informations sur les voies d'exposition probables****Renseignements sur le produit****Inhalation**

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. L'aspiration dans les poumons peut produire de graves lésions pulmonaires. Peut causer un œdème pulmonaire. L'œdème pulmonaire peut être mortel. Peut causer une irritation des voies respiratoires.

**Contact avec les yeux**

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut causer une irritation.

**Contact avec la peau**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque une légère irritation cutanée. Peut être nocif par contact cutané.

**Ingestion**

Aucune donnée de test spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Potentiel pour une aspiration en cas d'ingestion. Peut causer des lésions aux poumons en cas d'ingestion. L'aspiration peut causer un œdème pulmonaire et une pneumonite. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques****Symptômes**

Difficulté à respirer. Toux ou respiration sifflante. Vertiges. Un contact prolongé peut causer une rougeur et une irritation.

**Toxicité aiguë****Mesures numériques de la toxicité**

<b>DL50 par voie orale</b>	4077 mg/kg
<b>DL50 par voie cutanée</b>	> 4000 mg/kg
<b>CL50 par inhalation</b>	> 6.31 mg/l

**Renseignements sur les composants**

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic 64742-94-5	> 5000 mg/kg ( Rat )	> 2 mL/kg ( Rabbit )	> 590 mg/m <sup>3</sup> ( Rat ) 4 h
Carfentrazone-ethyl 128639-02-1	= 5143 mg/kg ( Rat )	> 4000 mg/kg ( Rat )	= 5.09 mg/L ( Rat ) 4 h
NMP (N-méthyl-2-pyrrolidone) 872-50-4	= 3914 mg/kg ( Rat )	= 8 g/kg ( Rabbit )	> 5.1 mg/L ( Rat ) 4 h
Calcium alkyl benzene sulphonate /isobutanol 26264-06-2	1086 - 1980 mg/kg ( Rat ) = 4 g/kg ( Rat )	-	-

**Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée**

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** Légèrement irritant. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut causer une irritation de la peau.

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire** Légèrement irritant.

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun renseignement disponible.

**Mutagenicité sur les cellules germinales** Aucun renseignement disponible.

**Cancérogénicité** Contient un carcinogène connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Susceptible de provoquer le cancer.

**Toxicité pour la reproduction** Contient un agent toxique pour la reproduction connu ou suspecté. Classification fondée sur les données disponibles pour les ingrédients. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

**STOT - exposition unique** Aucun renseignement disponible.

**STOT - exposition répétée** Aucun renseignement disponible.

**Danger par aspiration** Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**12. Données écologiques**

**Écotoxicité** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Toxicité pour les microorganismes	Crustacés
Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic 64742-94-5	EC50: =2.5mg/L (72h, Skeletonema costatum)	LC50: =19mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =2.34mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss) LC50: =1740mg/L (96h, Lepomis macrochirus)	-	EC50: =0.95mg/L (48h, Daphnia magna)

		LC50: =45mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =41mg/L (96h, Pimephales promelas)		
NMP (N-methyl-2-pyrrolidone) 872-50-4	EC50: >500mg/L (72h, Desmodosmus subspicatus)	LC50: =832mg/L (96h, Lepomis macrochirus) LC50: =1072mg/L (96h, Pimephales promelas) LC50: =1400mg/L (96h, Poecilia reticulata) LC50: =4000mg/L (96h, Leuciscus idus)	-	EC50: =4897mg/L (48h, Daphnia magna)
Calcium alkyl benzene sulphonate /isobutanol 26264-06-2	-	LC50: =10.8mg/L (96h, Oncorhynchus mykiss)	-	-

**Persistence et dégradation** Aucune donnée disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

#### Renseignements sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic 64742-94-5	6.1
NMP (N-methyl-2-pyrrolidone) 872-50-4	-0.46

**Autres effets nocifs** Aucun renseignement disponible.

### 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

**Déchets de résidus/produits inutilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Éliminer les déchets conformément à la réglementation environnementale.

**Emballage contaminé** Éliminer conformément aux règlements fédéraux, provinciaux et locaux. Ne pas réutiliser les contenants vides.

### 14. Informations relatives au transport

#### TMD

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Désignation officielle de transport de l'ONU	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	16, 99
Nom du polluant marin	Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic, Carfentrazone-ethyl.
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic, Carfentrazone-ethyl), 9, III

#### DOT

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
--------------------------------------	--------



Nom officiel d'expédition	Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	8, 146, 173, 335, 441, IB3, T4, TP1, TP29
Polluant marin du DOT	I
Polluant marin	Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic, Carfentrazone-ethyl
Désignation	UN3082, Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s. (Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic, Carfentrazone-ethyl), 9, III, Polluant marin

**IATA**

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Nom technique	Solvent Naphtha (Pétroleum), Heavy Aromatic, Carfentrazone-ethyl
Dispositions particulières	A97, A158, A197
Code ERG	9L

**OACI (air)**

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
Dispositions particulières	A97, A158, A197, A215

**IMDG**

Numéro UN ou numéro d'identification	UN3082
Classe (s) de danger relatives au transport	9
Groupe d'emballage	III
EmS-N°	F-A, S-F
Dispositions particulières	274, 335, 969
Polluant marin	P

## 15. Informations sur la réglementation

### Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlements internationaux

**Le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone** Non applicable

**La Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants** Non applicable

**La Convention de Rotterdam** Non applicable

#### Inventaires internationaux

TSCA	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
LIS/LES	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
EINECS/ELINCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
ENCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
IECSC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
KECL	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
PICCS	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.
AIIC	Communiquer avec le fournisseur pour un statut de conformité de l'inventaire.

#### Légende :

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

**LIS/LES** - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada  
**EINECS/ELINCS** - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées  
**ENCS** - Substances chimiques existantes et nouvelles du Japon  
**IECSC** - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine  
**KECL** - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée  
**PICCS** - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines  
**AIIC** - Australian Inventory of Industrial Chemicals

## 16. Autres informations

<b>NFPA</b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>2Inflammabilité</b>	<b>2</b>	<b>Instabilité</b>	<b>0</b>	<b>Dangers particuliers</b>	<b>-</b>
<b>HMIS</b>	<b>Risques pour la santé</b>	<b>2Inflammabilité</b>	<b>2</b>	<b>Dangers physiques</b>	<b>0</b>	<b>Protection individuelle</b>	<b>X</b>

### Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

#### Légende 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA	TWA (moyenne pondérée dans le temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition de courte durée)
Valeur plafond	Valeur limite maximale	*	Désignation de la peau

#### Références aux documents de base et aux sources de données utilisés pour établir la FDS

Agence pour le Registre des Substances Toxiques et Maladies (ATSDR)  
 Base de données ChemView de l'Environmental Protection Agency (Agence pour la protection de l'environnement) aux États-Unis  
 Autorité européenne de sécurité des aliments (AESA)  
 EPA (Agence de protection de l'environnement)  
 Guide de seuils d'exposition aiguë (AEGL)  
 Loi fédérale sur les insecticides, les fongicides et les rodenticides de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis  
 Substances chimiques produites en grandes quantités de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis (Agence pour la protection de l'environnement)  
 Journal sur la recherche alimentaire (Food Research Journal)  
 Base de données de substance dangereuses  
 Base de données internationale pour des informations chimiques uniformes (IUCLID)  
 Classification SGH - Japon  
 Schéma National Australien de Notification et d'Évaluation des Produits Chimiques Industriels (NICNAS)  
 NIOSH (National Institute for Occupational Safety and Health)  
 National Library of Medicine's ChemID Plus (NLM CIP) (Bibliothèque nationale de médecine aux États-Unis)  
 Bibliothèque nationale de médecine  
 NTP (programme national de toxicologie aux États-Unis)  
 Nouvelle-Zélande - Base de données de classification et d'information sur les produits chimiques (CCID = Chemical Classification and Information Database)  
 Publications du programme Environnement, santé et sécurité de l'Organisation de coopération et de développement économique  
 Publications sur les substances chimiques produites en grandes quantités de l'Organisation de coopération et de développement économique  
 Ensemble de données de dépistage de l'Organisation de coopération et de développement économique  
 Organisation mondiale de la Santé

**Date de révision** 05-sept.-2023

**Note de révision** Aucun renseignement disponible.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte.

**Fin de la fiche signalétique**